Quarante-sixième année. — N° 245. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 14 Octobre 1887.

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 OCTOBRE

LA RÉPUBLIQUE BOUEUSE

Sous ce titre bien vrai, la *Patrie* a publié ces jours-ci un remarquable et virulent article écrit de main de maître, et dont nous extrayons le passage suivant :

« Nous avions la République conservatrice : une utopie ; la République rouge : une monstruosité ; la République socialiste : une folie sinistre. Voici que nous avons maintenant la République boueuse.

» Le quatuor est complet.

» Oh ! ce n'est pas d'hier que ce quatuor existe, car la République boueuse est la sœur jumelle de la République rouge ; mais quand celle-ci s'étalait, paradant la torche et le couteau à la main, la seconde se dissimulait dans les bas fonds du monde officiel. Mais peu à peu, comme la gangrène et la peste, le virus boueux s'est propagé ; les ravages se sont étendus de bas en haut et, après des scandales intermittents comme les cas accidentels de choléra, le mal a éclaté sur tous les sommets sociaux occupés par les fils de la Marianne :

» Magistrats pris volant au jeu ;

» Ministre président de tripot ;

» Maires convaincus d'escroqueries ;

» Préfets tendant la main pour recevoir des pots de vin ;

» Président de cour suprême forcé de donner sa démission pour cause d'indignité ;

» Chefs de service vendant les secrets de l'Etat ;

» Ministres administrateurs de sociétés financières véreuses ;

» Juges de paix voleurs ;

» Conseillers municipaux repris de justice ;

» Sénateurs véreux ;

» Députés spéculant sur leur mandat.

» Quoi et qui encore ? Cette lugubre litanie, s'il fallait rappeler toutes les hontes et tous les noms, remplirait des colonnes.

» Comme les harpies, la République souille et pourrit tout ce qu'elle touche.

» C'est un fumier d'où s'échappent toutes les pestilences. Et l'on parle des Ecuries d'Augias !

» L'armée cependant n'était pas encore atteinte. Or voilà — ô honte sans nom, scandale déshonorant — que la fange rouge a monté jusqu'à l'épaulette !

. . . . . .

» Encore un mot :

» Pour dégager, tentative vaine, la responsabilité du régime républicain, on nous dit : Les accusés ont été officiers d'ordonnance de l'empereur Napoléon III. Sans doute ; mais alors ils étaient d'honnêtes gens : la République les a pris, et en dix-sept ans ils sont devenus ce qu'ils sont.

» Mais le spectacle auquel nous assistons est tellement écœurant que toutes réflexions, tous commentaires deviennent superflus.

» Non, certes, le drapeau n'est pas souillé : une brebis galeuse n'est pas le troupeau, pas plus qu'un mauvais prêtre n'est le clergé et la religion ; un soldat déshonoré n'est pas la France.

» C'est l'idée consolante qui se dégage de toutes ces hontes, de toutes ces turpitudes, de toutes ces trahisons ! »

La *France militaire* se lamente du scandale Caffarel et dit en terminant un de ses articles :

« Nous voyons déconsidéré, en vilaine compagnie, un homme à qui ses camarades ont, jusqu'à ces derniers jours, concédé une estime particulière ; un officier, dont les aptitudes militaires sont indéniables, un soldat qui s'était honoré sur la plupart des champs de bataille où la France a porté les armes depuis trente ans.

» Un jour advint où, pris, lui aussi, du besoin de posséder et de jouir, il oublia l'austérité — car il était austère — de toute une vie de labeur et de privations, pour se laisser entraîner dans ce monde à demi-interlope, ne connaissant d'autre Dieu que le Veau d'or. . . . . .

» L'armée n'est point atteinte par ces fautes de deux de ses membres.

» Mais nous, interprète de la pensée et des sentiments de tous, nous avons le devoir de constater une fois de plus que trop de nos camarades pâtissent et souffrent du désir exagéré de paraître et de valoir.

» Nous avons, depuis vingt ans, étonnamment désappris la simplicité, si honorable, de nos devanciers. Nous nous sommes créé des besoins qui leur étaient inconnus ; nous nous entourons d'un confortable et d'un luxe rivalisant avec celui des commerçants et des gens d'affaires. Nous ne savons plus régler nos dépenses sur nos revenus, et comme ces revenus ne se peuvent jamais accroître, la gêne arrive vite, avec elle des embarras de toutes sortes, précurseurs de compromissions où s'amoindrit la dignité professionnelle.

» C'est à ceux qui commandent à réagir contre ces entraînements du temps présent, en donnant l'exemple de la simplicité, en concédant à leurs subordonnés une considération proportionnelle, non aux revenus de ces derniers, mais à leurs vertus de famille et militaires. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

CRISE GOUVERNEMENTALE

On s'attend, d'une minute à l'autre, à une crise gouvernementale, disent les *Tablettes d'un Spectateur*.

M. Grévy, aussitôt qu'il a été informé de l'arrestation du général Caffarel, a vivement reproché au président du Conseil d'avoir, ses collègues et lui, si gravement empiété sur ses prérogatives constitutionnelles.

Et son irritation ne s'est pas calmée depuis.

Etant le premier chef de l'armée, d'après la Constitution, à lui seul appartenait le droit d'ordonner l'arrestation d'un général.

Il paraît que M. Rouvier, revenu de l'emballement de la première heure, rejette la responsabilité de cette mesure illégale sur le général Ferron.

M. Grévy, du reste, à toutes les personnes qui l'ont approché depuis le jour de l'arrestation, va jusqu'à déclarer que, s'il le faut, il portera la question devant le Parlement par un message présidentiel.

*
* *

LA RUSSIE ET L'ITALIE

Il semble que l'attitude actuelle de l'Italie, l'excursion de M. Crispi à Friedrichsruhe et surtout certains propos trop légèrement échappés à cet homme d'Etat, éveillent à Saint-Pétersbourg une certaine irritation. C'est du moins ce qu'indique le langage du *Nord* qu'on sait être l'organe officieux de la chancellerie russe.

Le *Nord* parle sur un ton fort railleur de l'ingénieux système compensateur qui acheminerait l'Autriche vers Salonique, attribuerait l'Albanie à l'Italie et laisserait à la Russie, comme fiche de consolation, « le soin de rétablir son influence en Bulgarie. »

Pour le journal russe, l'entrevue de Friedrichsruhe n'a eu d'autre caractère que celui d'un acte de courtoisie pour l'Italie qui, jusqu'ici, n'a pas été gâtée sous ce rapport.

Le *Nord* affecte de croire que M. de Bismarck n'a pu donner à M. Crispi que des conseils de prudence, et il déclare en terminant que si le ministre italien veut, comme il l'a dit, « les Bulgares libres », il est au fond d'accord avec la Russie qui ne veut pas autre chose, mais qui n'admet pas qu'on ne tiennent aucun compte des traités.

Il y a dans la fin de cet article du *Nord* comme une vague invitation à l'Italie de se tenir tranquille et de ne se mêler que de ce qui la regarde.

*
* *

De toutes parts tombent à la préfecture de police des plaintes en escroquerie contre les Limouzin et leur accolyte Lorentz. Un changeur des Batignolles, à qui ils ont joué un méchant tour lorsqu'ils cherchaient à procurer de l'argent à M. le duc de Séville, a déposé contre eux une demande de pour-

---

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Un jour, le Potard le prit à part et l'emmena au delà des bois, dans cette partie sauvage et aride de l'île, qu'il aimait tant à parcourir. Puis, après lui avoir fait admirer les chênes, les roches, les cavernes naturelles où la mer se brisait avec un bruit formidable, il l'emmena s'asseoir sur un monticule élevé, d'où on dominait à perte de vue l'Océan et l'île entière.

— Ah ! ça, mon cher Jean, lui dit-il, après quelques minutes, il faut que nous nous expliquions.

Jean le regarda, étonné.

— Que voulez-vous dire ?

— Regrettez-vous le bagne et Rochefort ?

Jean sourit.

— Pourquoi cela ?

— Dame ! on s'est donné la peine d'aller vous tirer des griffes des gardes-chiourmes, de scier vos barreaux, de vous enlever de nuit, de vous faire passer les murs, de vous faire franchir la mer avec ce bon Cartahut, et voilà qu'aujourd'hui vous êtes aussi sombre, aussi triste, aussi malheureux que là-bas.

Jean soupira.

— Hélas ! murmura-t-il.

— Voyons, dites ce que vous avez, je suis votre ami après tout, et je ne veux que votre bien.

— Sans doute, mais vous ne pouvez rien à mon chagrin.

— Qui sait ?

— Ma tristesse est de celle qu'un ami ne peut dissiper... Je souffre parce que j'ai laissé chez moi mes parents, et aussi...

Jean s'arrête, hésitant.

Le Potard insista :

— Et aussi ?

Jean se résigna à tout dire :

— Et aussi Françoise, Françoise Dugast, qui m'aimait, que j'adore toujours, et que je devais épouser... Je suis toujours digne d'elle, vous le savez, je suis innocent, condamné pour un autre, et vous ne savez pas, mon ami, vous ne pouvez pas savoir, combien il est dur d'être ainsi injustement privé du bonheur que l'on avait rêvé !

En achevant ces mots, Jean ne put retenir un sanglot.

Le Potard, très ému, lui serra la main.

— Ah ! reprit Beauregard, en prenant la mer à témoin de la vérité de ses paroles, que ne suis-je mort, le 25 mai, avant d'avoir rencontré l'infâme Tuloup, alors que je portais le ciel entier dans mon cœur.

Le Potard contempla Jean avec attendrissement. Il n'avait pas idée d'une telle douleur, lui, l'homme des bois, qui ne connaissait que l'action et la lutte.

— Que pouvons-nous faire à cela ? murmura-t-il.

— Ah ! si, du moins, ma mère et Françoise savaient que je suis ici, libre, avec vous !

Le Potard resta silencieux. Il songeait au désir de Beauregard, mais il mesurait aussi toutes les difficultés de l'entreprise. A la fin, il se leva avec Jean, et reprit lentement :

— Pardonnez-moi, mon cher ami, d'avoir douté de vous. Je croyais que vous vous ennuyiez avec nous, que vous vouliez nous quitter, vous enfuir...

— Oh ! non, s'écria Beauregard. Je resterai avec vous toujours, et jusqu'au bout. Mais laissez-moi rêver et pleurer mon bonheur détruit.

Les deux hommes revinrent à Noirmoutier, où ils retrouvèrent Rouget qui avait fait la cuisine avec la mère Plumeau, et était allé boire un coup avec File-à-Voile et l'Islandais, de retour d'un autre voyage, chez le père Batifoulier.

A partir de ce moment, Rouget et le Potard cherchèrent à rester le plus souvent possible avec Jean Beauregard, pour le distraire de ses chagrins.

Malheureusement, ils n'y parvinrent point, et Jean resta sombre et taciturne, dépérissant à vue d'œil.

Le pauvre homme n'avait quelque repos que lorsqu'il était seul, sur sa roche sauvage, et qu'il pouvait y rêver à son gré et relire la lettre de sa fiancée.

Toutefois, un dimanche, après une rude semaine de travail, il fut retenu à la maison par l'Equateur, qui demanda à lui parler en secret.

Quand ils furent seuls, et qu'ils eurent bourré et allumé leurs pipes, le jeune marin se décida à faire connaître l'objet de sa visite singulière.

Il poussa un grand soupir, comme quelqu'un qui fait un effort.

— Pour lors, mon cher Bourdain, vous savez donc écrire ?

— Oui.

— L'écriture de main ?

— Sans doute.

— Eh bien, vous pouvez me rendre un fameux service.

— Lequel ?

— Celui d'écrire, pour moi, à une promise que j'ai laissée là-bas, du côté de Bordeaux... Et c'est gênant, vous comprenez, d'employer les écrivains publics... D'autant plus que je crois bien qu'il n'y en a point ici ; je n'ai vu d'affiche nulle part... On dirait que personne ne sait écrire dans l'île.

Jean Beauregard sourit.

suites qui les amènera en police correctionnelle le 24 octobre. Ajoutons que le même changeur, qui connaissait toute la bande, éparpillée depuis, a fait auprès du parquet la même démarche au sujet de Mme de Boissy, qui est citée pour le 4 novembre! Même motif de citation, dit-on.

***

Mgr le duc de Chartres vient de rentrer à Paris. Le 15 de ce mois, le prince sera témoin du mariage du vicomte Emmanuel d'Harcourt avec la duchesse de Castries.

***

Le maréchal de Mac-Mahon et la duchesse de Magenta sont installés dans leur château de Laforêt. Le maréchal met en ce moment la dernière main à ses mémoires.

***

Le conseil d'administration du collège Sainte-Barbe vient de désigner M. Froment, précepteur de Mgr le duc d'Orléans, qui va sortir de l'Ecole militaire, comme directeur des trois établissements barbistes : l'Ecole préparatoire, le Collège classique de Paris, le Collège préparatoire de Fontenay-aux-Roses.

M. Froment entre en fonction pour l'ouverture des classes.

***

CONSÉQUENCE DES DÉCRETS

Deux cent soixante-cinq jeunes gens, appartenant à des familles françaises, se sont embarqués mardi à Calais : ils vont à Canterbury reprendre leurs études chez les Jésuites expulsés.

L'AFFAIRE CAFFAREL

A la suite d'une deuxième perquisition avenue d'Antin, 23, M. Athalin a décerné un mandat d'amener contre M. d'Andlau, qui a disparu.

Une septième arrestation a eu lieu, celle de Mme Costard de Saint-Sauveur, inculpée, comme M. d'Andlau, d'escroquerie.

Le dépouillement de la correspondance saisie aux différents domiciles a continué.

Nous lisons dans le *Soleil* :

« Depuis lundi soir, le général d'Andlau n'a pas reparu à son domicile de l'avenue d'Antin. Il avait cependant été convoqué pour assister à une perquisition qui devait avoir lieu mardi dans la journée chez lui.

» Malgré l'absence du général, M. le procureur de la République, assisté de M. Athalin, juge d'instruction, a fait cette perquisition, qui a duré de trois heures à six heures. De nombreux papiers ont été saisis.

» Le docteur Brouardel avait été convoqué aussi avenue d'Antin, pour constater l'état de santé du général d'Andlau, sur la demande du procureur général de la République. Il est venu à cinq heures, et, le général étant absent, est reparti aussitôt.

» Après la perquisition, M. Athalin a lancé un mandat d'amener contre M. le général d'Andlau, sénateur de l'Oise. Le mandat porte l'inculpation d'escroquerie. Une vingtaine d'agents de la sûreté ont été immédiatement chargés de rechercher le général d'Andlau et de l'appréhender. »

—

D'après la *Paix*, on aurait constaté que les plans de concentration, relatifs à la mobilisation, renfermés dans une armoire de fer au ministère de la guerre, auraient été décalqués.

D'autre part, la *République française* dit que « parmi les papiers saisis au domicile du général Caffarel, se trouve un résumé du plan de mobilisation et de concentration du 17e corps d'armée ». Ce journal ajoute que « la connexité entre l'affaire Caffarel et l'affaire Aubanel ainsi établie est décisive ».

—

Une partie de la matinée d'hier a été employée par les magistrats instructeurs en perquisitions opérées dans le domicile de Mme Costard Despréaux de Saint-Sauveur, rue du Bac, 97, où une certaine quantité de papiers ont été saisis.

M. Despréaux de Saint-Sauveur, le mari de l'inculpée, qui mardi soir, en apprenant son arrestation, avait déclaré vouloir se suicider, a répondu hier avec plus de calme aux magistrats et paraît absolument rassuré sur le sort de sa femme.

Mme Costard n'est autre que la personne dont il a été jadis question dans le célèbre rapport de M. d'Audiffret-Pasquier sur les *marchés de la guerre*.

Mme Costard avait, en effet, essayé de passer des marchés d'armes avec le gouvernement de la Défense nationale.

—

La nouvelle du suicide du général d'Andlau, répandue hier et avant-hier, ne s'est nullement confirmée. Le parquet, qui a lancé un mandat d'amener, contre le sénateur de l'Oise, le fait activement rechercher, mais à la dernière heure aucune trace de sa fuite n'est relevée.

Cependant, on ne croit aucunement à une détermination funeste de la part de l'inculpé. On s'attend plutôt à le voir se constituer prisonnier incessamment, alors qu'il aura pris certaines dispositions pour se justifier des accusations qui pèsent sur lui.

—

L'enquête montrera s'il est exact qu'on ait trouvé dans les papiers du général Caffarel copie du plan de mobilisation du 17e corps d'armée, comme l'annonce un journal du matin; en tous cas, sa situation lui permettait d'avoir ce plan sans qu'on puisse en induire qu'il l'ait divulgué.

On mande de Liancourt, 12 octobre :

« On ne sait rien ici du suicide du général d'Andlau ; on considère comme inexact le bruit d'après lequel le général d'Andlau se serait tué à Liancourt. Du reste, le général a vendu en 1884 son château de Verderonne. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 octobre.

Le marché est un peu plus faible, les cours de nos rentes se soutiennent cependant : 3 0/0, 82.17; 4 1/2 0/0, 109.30.

On cote l'action du Crédit foncier 1,397. Les obligations foncières et communales donnent lieu à de nombreuses demandes. N'étant pas au pair, elles laissent une marge de hausse suffisante pour des bénéfices sérieux à la réalisation.

La Société Générale se maintient solidement au cours de 451 ex-coupon. On doit s'attendre à une hausse certaine sur ce titre étant donnée l'excellente situation de la société.

La Banque d'Escompte est demandée à 475, les tendances continuent à porter le titre vers le pair, le dernier quart qui le sépare du pair étant déjà entamé.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 605.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026, en augmentation de 61,500 francs sur le report de l'année précédente.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont l'objet de nombreuses demandes.

La Banque Transatlantique prépare l'unification de ses actions. Ce n'est en somme qu'une émission déguisée sur laquelle nous aurons à revenir.

L'action de Panama est très ferme à 362. Les diverses obligations sont très recherchées.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations atteignent leurs plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

École de Cavalerie de Saumur

L'AVANCEMENT AU CHOIX DES LIEUTENANTS

Rapport au Président de la République

Monsieur le Président,

Une décision présidentielle, en date du 13 mai dernier, a disposé qu'à l'avenir tous les lieutenants proposés pour l'avancement au choix seraient astreints à suivre un cours d'instruction à l'École d'application de cavalerie et que l'inscription des élèves au tableau d'avancement aurait lieu dans l'ordre déterminé par leur numéro de sortie et jusqu'à concurrence du nombre fixé par le ministre.

Cette mesure, qui avait été soumise à votre sanction en vue d'établir une seule voie d'accès au tableau d'avancement au grade de capitaine dans l'arme de la cavalerie, a donné lieu à de nombreuses réclamations de la part des inspecteurs généraux de l'arme. Dix d'entre eux en demandent l'abrogation, se basant sur les considérations suivantes :

L'absolu de la mesure prescrite par la décision présidentielle du 13 mai 1887 écarte du choix des serviteurs méritants, excellents agents du commandement, qui, pour des raisons d'ancienneté de grade, d'âge, de convenances personnelles, renoncent à aller suivre un cours d'instruction.

Il serait dangereux de n'admettre au choix que des officiers ayant suivi un cours d'instruction à l'École de cavalerie ; il faut tenir compte également, dans une mesure équitable, du zèle de chaque jour dans le service régimentaire, de l'aptitude au commandement, de la vigueur, de l'entrain, du dévouement, de cet ensemble de qualités qui ne s'affirment que devant la troupe et qui ne peuvent être jugées que par les chefs hiérarchiques des intéressés.

Loin donc de présenter les inconvénients qu'on lui attribuait, la double voie d'accès au tableau d'avancement que la décision présidentielle du 13 mai 1887 avait eu en vue de faire disparaître paraît, au contraire, nécessaire pour récompenser les divers genres de mérite.

Il ne semble pas possible, du reste, d'admettre que le rôle des commissions régionales de classement soit amoindri au point qu'elles ne puissent formuler que de simples propositions, tandis que le tableau réel d'avancement au grade de capitaine résulterait de la liste de sortie de l'École, liste établie par une commission composée d'officiers dont la situation hiérarchique ne comporte pas l'attribution de prérogatives qui, jusqu'ici, ont toujours été réservées au commandement supérieur.

Enfin, ce n'est pas au moment où la loi sur l'organisation de l'armée est à l'étude, au moment de la formation de nouveaux régiments, qu'il convient de mettre en vigueur des dispositions dont les conséquences atteindraient la loi sur l'avancement, modifieraient la composition du corps d'officiers et l'organisation régimentaire. Il paraît plus convenable de les ajourner jusqu'à la décision à intervenir sur les conditions primordiales de l'avancement.

Ces considérations sont de nature à justifier le retour à l'ancien état de choses, institué pas la décision présidentielle du 31 octobre 1884.

Si vous partagez cette manière de voir, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien rapporter la décision présidentielle du 13 mai 1887, modifiant les articles 7 et 9 du décret du 25 mai 1883, portant règlement sur l'organisation de l'École d'application de cavalerie, et décider que la rédaction suivante sera substituée au texte actuel de ces deux articles :

« Art. 7. — Les officiers d'instruction de cavalerie sont désignés, à raison de un par deux régiments, par les inspecteurs généraux qui les choisissent parmi les lieutenants ayant l'ancienneté minima particulière déterminée, chaque année, pour les candidats de cette catégorie. »

« Art. 9. — A la fin du cours, il est établi une liste de classement, par rang de mérite, de tous les lieutenants d'instruction ayant satisfait aux examens de sortie. Les officiers compris sur cette liste avec la mention « très bien » sont l'objet d'une proposition pour le grade de capitaine, et leurs titres sont soumis à l'examen de la commission régionale de classement du 9e corps d'armée, concurremment avec ceux des candidats appartenant aux régiments de cavalerie stationnés sur le territoire de la 9e région.

» Les deux lieutenants d'instruction classés en tête de la liste de sortie de leur division sont nommés aux deux premiers emplois de capitaine revenant au tour du

---

— Je vous rendrai très volontiers ce petit service, l'Equateur ; j'ai justement là une feuille de papier à lettre et quelques enveloppes.

— Eh bien, c'est cela, je vais vous dicter la chose, mais vous ne le direz à personne.

— Soyez tranquille.

Jean prit le papier qu'il avait acheté dans le dessein d'écrire à Françoise, et fit, pour le compte de l'Equateur, la plus tendre et la plus naïve lettre de fiancé qu'on eut jamais vue.

Quand il eut achevé, signé et paraphé, il écrivit l'adresse de la jeune fille sur une enveloppe et remit le tout au matelot. Celui-ci voulut, en signe de remerciement, l'emmener vider une bouteille au *Jeune Marsouin*, mais Jean refusa, car cet incident avait encore aiguisé ses regrets.

— Vous êtes donc malade ? demanda l'Equateur.

— Un peu, répondit Beauregard.

— Tant pis, alors ; ce sera pour une autre fois.

— Volontiers.

— Je vous remercie bien tout de même.

— Il n'y a pas de quoi.

— Au revoir, Jean Bourdain.

— Au revoir, l'Equateur.

Les deux hommes se serrèrent la main et se séparèrent ; mais tandis que le matelot courait à la poste, Jean, la mort dans l'âme, retournait à ses rochers.

Sur la côte, en revenant, il remarqua un coin de terre où poussaient de jolies petites fleurs, blanches et bleues, qu'on appelle communément des immortelles, parce qu'elles ne se flétrissent point.

Jean pensa :

— Elles sont comme mon amour. Elles survivent, comme lui, à tous les mauvais temps !

Et, se baissant, le jeune homme en cueillit quelques-unes, qu'il ramassa dans sa poche.

Arrivé chez lui, il ne trouva ni Louis ni le Potard, qui avaient prolongé leur promenade dans les bois et sur les plages. Et Jean, plus triste encore que d'habitude, s'assit au coin de la table, et machinalement contempla ses immortelles en pensant à sa fiancée.

Puis, machinalement aussi, il prit des enveloppes qui restaient sur la table et joua avec le porte-plume.

— Il est heureux, l'Equateur, murmura-t-il, il peut écrire à ceux qu'il aime !

Tout à coup une idée bizarre lui traversa l'esprit.

S'il envoyait une de ces fleurs à Françoise Dugast, rien qu'une fleur, sans ajouter un mot, elle comprendrait sans doute qu'elle vient de son fiancé... Elle serait rassurée, heureuse... Elle préviendrait ses parents... Elle attendrait peut-être !

Et il n'y aurait aucun danger à craindre, puisque aucun renseignement ne serait donné, aucun mot écrit.

Sans réfléchir davantage, Beauregard sent une joie immense l'envahir ; il tombe à genoux, il remercie Dieu, il le supplie d'avoir pitié de lui, puis il saisit une enveloppe, y trace en contrefaisant laborieusement son écriture, le nom chéri de sa bien-aimée, et il y glisse enfin, avec une émotion profonde, après l'avoir plusieurs fois baisée, une immortelle qu'il choisit entre les plus belles !...

L'adresse achevée, Beauregard se lève, et, craignant encore que la réflexion ne vienne détruire ce projet, comme elle avait détruit les autres, il part, il court, il vole au bureau de poste, et mettant un timbre sur sa lettre, la jette en frémissant dans la boîte.

Le sort en était jeté.

Il n'y avait plus à revenir sur ce qui venait de se faire ! Jean Beauregard retourna, le cœur joyeux, l'âme en fête, au logis de Mme Plumeau, et ses deux compagnons furent étonnés de le voir arriver, avec ce beau sourire de la jeunesse qu'ils ne lui connaissaient pas.

— Cela va donc mieux aujourd'hui ? lui demanda Rouget, non sans une secrète inquiétude.

— Oui, répondit Jean, cela va mieux ; après dîner nous irons ensemble nous promener.

Le Potard et Rouget se regardèrent avec surprise, mais ils n'osèrent demander à leur ami la cause de cette joie subite. Quant à Beauregard, il garda son secret.

Les jours suivants, on remarqua, sur le port, que Jean Bourdain était moins taciturne, et chacun se réjouit de cette transformation.

Tous les soirs, au grand étonnement de ses compagnons, Jean rôdait autour de la poste. Il lui semblait qu'il allait recevoir, lui aussi, une lettre, une fleur, une réponse de Françoise, et pourtant il n'avait envoyé ni son nom, ni son surnom, ni son adresse. Mais telles sont les illusions du cœur et les entraînements de l'imagination, qu'ils agissent sur nous et sur nos actes, même à notre insu.

Sans savoir pourquoi, Jean Beauregard attendait quelque chose avec anxiété. Il était convaincu que son mystérieux envoi ne resterait pas sans produire effet.

Il ne se trompait point.

Cet effet fut soudain et terrible.

Mais il faut ici revenir de quelques jours en arrière et nous transporter à Châteaubriant où le drame entrait dans une voie fatale.

Le lendemain du jour où la nouvelle de l'évasion de Jean Beauregard et de Louis Rouget était arrivée à Châteaubriant, le juge de paix, M. Damblé, reçut une lettre très énergique de M. le procureur impérial.

(*A suivre.*)

choix, s'ils remplissent, d'ailleurs, les conditions d'ancienneté de grade exigées par la loi. »

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Ministre de la guerre,
FERRON.

Approuvé :
Le Président de la République,
JULES GRÉVY.

PROMOTIONS DE SOUS-OFFICIERS

Par décret du 9 octobre 1887, les 44 sous-officiers élèves-officiers de l'Ecole d'applications de cavalerie dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant, et, par décision ministérielle du même jour, ont reçu les destinations ci-après désignées :

MM.

Barthélemy, du 18e chasseurs, affecté au 5e chasseurs.

De Vergès, du 10e cuirassiers, au 11e cuirassiers.

Loos, du 15e chasseurs, au 4e chasseurs.

Roset, du 6e cuirassiers, au 4e cuirassiers.

De Portalès, du 2e chasseurs, au 5e dragons.

Côte, du 1er dragons, au 27e dragons.

Mauduyt, du 3e chasseurs, au 12e chasseurs.

Parmentier, du 18e dragons, au 5e dragons.

Brouard, du 1er cuirassiers, au 2e spahis.

Sévérac, du 6e chasseurs, au 6e hussards.

Tison-Désarnaud, du 4e dragons, au 19e dragons.

Muaux, du 3e cuirassiers, au 1er cuirassiers.

Lefrançois, du 9e hussards, au 2e chasseurs.

Sisteron, du 19e dragons, au 8e hussards.

Pénaud, du 11e cuirassiers, au 10e cuirassiers.

Gréau, du 12e dragons, au 6e cuirassiers.

Herremann, du 7e cuirassiers, au 19e chasseurs.

Vinoy, du 2e hussards, au 17e chasseurs.

Marthe, du 6e chasseurs, au 5e chasseurs d'Afrique.

Hache, du 1er chasseurs d'Afrique, au 9e hussards.

Rénon, du 3e cuirassiers, au 26e dragons.

Pathiot, du 2e cuirassiers, au 10e cuirassiers.

Comte, du 11e hussards, au 7e chasseurs.

Lucas, du 4e chasseurs d'Afrique, au 2e dragons.

Doudement, du 12e hussards, au 17e chasseurs.

Armand, du 5e dragons, au 12e dragons.

Morangès, du 4e cuirassiers, au 5e cuirassiers.

De Saint-Martin, du 12e cuirassiers, au 25e dragons.

Bodelot, du 12e chasseurs, au 3e dragons.

Castamet, du 15e dragons, au 20e dragons.

De Romanet de Beaune, du 10e hussards, au 4e chasseurs d'Afrique.

Pagès, du 15e dragons, au 13e chasseurs.

Carrez, du 10e hussards, au 1er chasseurs d'Afrique.

De Sainte-Marie d'Agneaux, du 3e dragons, au 3e chasseurs d'Afrique.

De Cordey, du 23e dragons, au 18e dragons.

D'Arboussier, du 13e chasseurs, au 19e dragons.

Filiodeau, du 15e dragons, au 5e chasseurs.

Lucas, du 3e hussards, au 3e spahis.

D'Auberjon, du 8e dragons, au 18e dragons.

Lanoir, du 7e cuirassiers, au 25e dragons.

Marin, du 2e chasseurs d'Afrique, au 3e chasseurs d'Afrique.

De Brémond, du 6e cuirassiers, au 10e cuirassiers.

Caud, du 7e cuirassiers, au 15e dragons.

Perrier, du 4e dragons, au 4e spahis.

Le général Ferron, ministre de la guerre, doit inaugurer, le 23 octobre, l'Ecole d'enfants de troupe créée aux Andelys.

C'est la quatrième qui existe en France. Les trois autres sont à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), à Montreuil-sur-Mer et à Rambouillet.

Cette Ecole pourra recevoir cinq cents élèves.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décret du 7 octobre 1887 :

M. Blanché de Pauniat, capitaine-instructeur au 3e cuirassiers, est désigné pour occuper un emploi de capitaine-instructeur à l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Caruel, capitaine au 6e cuirassiers, est désigné pour occuper un emploi de capitaine-instructeur à l'Ecole d'application de cavalerie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

INTENDANCE MILITAIRE

Les jeunes gens de la classe 1887 ou des classes postérieures ayant 18 ans révolus sont informés qu'ils peuvent, du 1er octobre au 30 novembre 1887 et du 1er au 31 mars 1888, contracter des engagements volontaires comme commis aux écritures des bureaux de l'Intendance ou du service des Subsistances, s'ils remplissent les conditions d'aptitude exigées.

Les intéressés trouveront les renseignements nécessaires dans les bureaux de la Sous-Intendance, à Saumur.

Le Sous-Intendant militaire,
THIBAUDIER.

LES MARCHEURS DE L'ANJOU

Voici en quels termes l'*Union de l'Ouest* parle du voyage que viennent de faire à Saumur les Marcheurs angevins :

« Dimanche dernier, la 1re section des Marcheurs de l'Anjou, avec le vice-président de la Société, M. Edmond Goblot, est allée d'Angers à Saumur à pied. Partis de la place du Ralliement, à 4 heures du matin, les Marcheurs sont arrivés à Saumur à 1 heure 05, en retard de 5 minutes sur leur programme. Mais la pluie, qui les a surpris aux Rosiers et n'a pas cessé jusqu'à l'arrivée à Saumur, explique bien ce retard, qui n'en est pas un.

» Après un temps de repos devant une bonne flambée de sarments, au café Saumurois, nos Marcheurs sont allés faire quelques prouesses à la société de Gymnastique, comme s'ils n'avaient pas 48 kilomètres dans les jambes.

» Sauf l'heure du départ, que l'on aurait pu mettre aussi bien à 6 ou 7 heures du matin, en cette saison de température modérée, tout est pour le mieux, et nous félicitons les intrépides Marcheurs. »

Nous accueillons avec empressement la lettre suivante, persuadé que l'administration des chemins de fer de l'Etat se rendra aux justes observations de notre concitoyen :

« *Saumur, 12 octobre 1887.*

» Monsieur le Rédacteur,

» Je vous prie de bien vouloir insérer dans votre journal les quelques lignes qui suivent, heureux si elles peuvent attirer l'attention de qui de droit sur un état de choses qui est un danger permanent pour la sécurité publique.

» Les conducteurs de voitures qui circulent sur la route de Tours peuvent entendre, et voir venir de loin, les trains qui passent sur le pont métallique, ou doivent y passer, et ont, par conséquent, le temps de s'arrêter à distance, s'ils craignent que leurs chevaux prennent peur ; mais, sur la route de Limoges, quand les trains venant de la halte de Nantilly débouchent tout à coup du tunnel, et s'engagent sur le pont avec un bruit effroyable, *il est impossible de prévoir leur approche*, et les chevaux les plus tranquilles, affolés, s'emballent ou se jettent à l'écart.

» Il est déjà arrivé plusieurs accidents à cet endroit, et il serait peut-être possible d'en éviter, à l'avenir, en obtenant de la Compagnie du chemin de fer de l'Etat qu'elle établisse sur le pont, *au-dessus de la route*, une cloche électrique ou autre qui donnerait l'éveil *à différentes reprises*, à partir du moment où les trains quitteraient la halte de Nantilly, jusqu'à ce qu'ils soient sortis du tunnel.

» On entendrait ce signal à une grande distance, et, selon la sagesse des chevaux, l'on pourrait attendre, plus ou moins loin du pont, que les trains soient passés.

» Veuillez agréer, etc.

» UN ABONNÉ. »

Concours de poulinières et pouliches
à Doué-la-Fontaine

On nous écrit de Doué-la-Fontaine, 12 octobre 1887 :

Le cinquième concours des poulinières et pouliches de trois ans, pour la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire, s'est tenu à Doué le 8 octobre.

La ville de Doué, s'associant à cette fête d'encouragement pour l'élevage du cheval, fait toujours dresser une tente confortable pour les décisions de MM. les Membres du jury; la piste est pavoisée, enfin tous les détails prouvent l'intérêt que l'administration porte à la classe des cultivateurs et des éleveurs intelligents qui réalisent des améliorations de races, par leurs sacrifices et leurs soins persévérants.

M. le Directeur du Haras, MM. les Membres du jury complimentent les éleveurs sur la distinction de plusieurs poulinières, et sont surtout très satisfaits de l'ensemble des pouliches de trois ans qui représentent les types des étalons des diverses stations du Haras d'Angers.

Voici la liste des primes d'encouragement :

POULINIÈRES

Primes de l'État

1° M. Guionis, Augustin, propriétaire à Doué, 100 fr. et *une médaille en argent offerte par la ville de Doué.*

2° M. Houet, René, propriétaire à Nueil-sous-Passavant, 100 fr.

3° M. Nauteau, Jean, propriétaire à la Fosse-de-Tigné, 100 fr.

4° M. Gourichon, Louis, propriétaire à Somloire, 100 fr.

5° M. Rouillard, Louis, propriétaire à Louresse, 100 fr.

Primes du Département

6° M. Cady, Pierre, propriétaire à Denezé, 100 fr.

7° M. Piau, Joseph, propriétaire à Concourson, 50 fr.

Prime offerte par la ville de Doué

8° M. Coquin, Henri, prspriétaire à Somloire, 50 fr.

POULICHES

Primes du Département

1° M. Houet, René, propriétaire à Nueil-sous-Passavant, 100 fr. et *une médaille en argent offerte par la ville de Doué.*

2° M. Reveau, Paul, propriétaire à Distré, 50 fr.

3° M. Guien, Auguste, propriétaire à Nueil-sous-Passavant, 50 fr.

4° M. Charbonnier, Jean, propriétaire au Voide, 50 fr.

5° M. Martin, Pierre, propriétaire à Louresse, 50 fr.

Prime offerte par la ville de Doué

6° M. Martin, Henri, propriétaire à Coron, 50 fr.

ANGERS.

Nous avons dit qu'il avait tonné avant-hier au soir dans l'Ouest. On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Hier mardi, entre trois heures et demie et quatre heures, une forte nuée d'orage s'est abattue sur notre ville, couvrant le sol de grêlons assez gros. Malgré l'abaissement de la température, plusieurs violents coups de tonnerre ont retenti.

» La foudre a frappé le faîte de la Trésorerie générale, boulevard des Lices, enlevant les ardoises sur une longueur de 3 ou 4 pieds. Les dégâts sont insignifiants. »

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER A NEUVILLE

Un accident de chemin de fer qui aurait pu avoir des conséquences bien plus graves s'est produit, l'avant-dernière nuit, sur la ligne de Poitiers à Angers, dans les circonstances suivantes :

M. Elie Sureau, propriétaire à Vouillé, était venu le soir, à la gare de Neuville, conduire des marchandises. En se rendant, il entra chez M. Marteau, pour y prendre des fûts, et laissa à la porte sa jument et sa charrette, dont il croyait avoir serré la mécanique.

Quand il revint, l'animal et la charrette avaient disparu. M. Sureau se mit à la recherche de son attelage pendant une partie de la nuit sans le retrouver.

Voici ce qui était arrivé : la jument était partie sans conducteur, avait suivi le chemin d'Etable, et, arrivée à la barrière 91, une barrière-bascule, elle était entrée sur la voie qu'elle avait suivie pendant 50 mètres environ, puis s'était arrêtée.

Le train 411, venant d'Angers, est arrivé et a heurté la charrette par le derrière; le choc a dû être terrible; le véhicule a été brisé en mille morceaux; la jument, traînée pendant 70 mètres, a été d'abord éventrée, puis a eu les membres broyés ; les intestins étaient répandus sur la voie; les harnais et un brancard ont été traînés sur une longueur de 250 mètres, jusqu'à l'arrêt du train.

Le personnel de la voie était anxieux, ne voyant pas le propriétaire de la charrette; on acquit bientôt la certitude que M. Sureau n'avait couru aucun danger, et pour cause.

Une enquête est ouverte.

CHATELLERAULT. — Le garçon de M. R., épicier, en ouvrant la devanture du magasin, a été mordu par un chat, qui, après autopsie, a été reconnu enragé.

Le malheureux garçon a été immédiatement dirigé sur Paris pour y recevoir les soins de M. Pasteur.

Déjà d'autres cas d'hydrophobie ont été signalés dans les environs et, ici même, plusieurs personnes ont été mordues par des chiens.

Malgré cela, les divers arrêtés pris par M. le maire de Châtellerault sont restés lettre morte.

POITIERS.

Suicide d'un sous-officier du 33e d'artillerie.—M. le capitaine d'artillerie Bried ayant su que le chef de sa batterie avait découché, se rendit hier matin, à 9 heures, au domicile de M. Martin, aubergiste à la Sabotterie, commune de Buxerolles, où il avait appris que son chef avait une chambre qu'il occupait en compagnie d'une fille, la nommée Altazio, Marie, originaire de Nancy.

Le maréchal des logis chef, qui était encore dans son lit, entendant la voix de son capitaine, pria sa maîtresse de répondre, et, au même instant, il retira de dessous le matelas son revolver d'ordonnance, qu'il avait apporté la veille au soir, et s'en tira un coup dans la bouche. La mort a été instantanée. La balle est restée dans la tête.

Ce militaire se nomme Simon, Léon, âgé de 28 ans, originaire de Belâbre, département de l'Indre. C'était un rengagé et il était très estimé dans son régiment.

On ne sait encore à quelles causes attribuer ce suicide.

MM. le chef d'escadron et l'adjudant-major de semaine, accompagnés de M. le médecin-major, se sont rendus sur les lieux ainsi que le garde-champêtre de Buxerolles et la gendarmerie de Poitiers. Le corps a été laissé au domicile même et la famille a été avisée par dépêche.

NANTES.

Hier, à onze heures, ont eu lieu, à l'église Saint-Clément, les obsèques de Mme la comtesse Niel, fille du comte Clary, décédée à l'âge de 30 ans, des suites de couches, dans son domicile, rue Gambetta.

Mme Niel, femme d'un rare mérite, aussi remarquable par son intelligence que par ses vertus chrétiennes, avait épousé le capitaine d'état-major Niel, fils de l'illustre maréchal, et actuellement chef d'escadron au 3e dragons.

Le corps de Mme Niel a été transporté à Muret (Haute-Garonne), lieu de naissance de la famille.

M. le général Forgemol, l'état-major du corps d'armée et MM. les officiers supérieurs de la garnison au grand complet étaient venus donner un témoignage de douloureuse sympathie au vaillant officier.

Mme Niel laisse cinq enfants.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 13 octobre,

Faust, grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, de Ch. Gounod.

A l'étude : *Les Pêcheurs de perles*, opéra de Georges Bizet; — *Le Fils de Porthos*, grand succès de l'Ambigu, grand drame à grand spectacle, grande mise en scène, 150 hommes et 20 chevaux; — *Les Mousquetaires au Couvent.*

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GUIGNARD, FÉLIX.

Les créanciers de la faillite du sieur Guignard, négociant en vins à Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal le mardi 18 octobre 1887, à une heure du soir, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et les affirmer devant M. le juge-commissaire.

Au cas où les créanciers convoqués de nouveau par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite, ou au greffe du Tribunal, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par un fondé de pouvoir, muni d'une procuration enregistrée.

(696) *Le Greffier*, GAUTIER.

A VENDRE

Coupes de Bois

Situées sur la Terre de Brézé, station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg.

Ces coupes sont à exploiter en 1887, 1888, 1889.

Ensemble : 119 hectares 17 ares 59 centiares.

Il existe sur ces Coupes 1,235 anciens, 1,159 modernes et 1,509 balivettes ; les arbres essence de chêne seront compris dans la vente avec le taillis. Plus 1,110 cadets.

Cette vente pourra être réduite, si le désir en est manifesté, à la vente des Coupes composant l'exercice 1887, 1888.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon et d'écorcer.

S'adresser, pour les renseignements, à M. VOLLAND, régisseur de la Terre de Brézé, à Brézé. (639)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

A VENDRE A RENTE VIAGÈRE

Sur une tête de 56 ans,

BELLE MAISON

Avec Jardin et Dépendances,

Au centre de la ville de Saumur,

Pouvant être louée facilement de 16 à 1,800 fr. par an.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert, rue du Portail-Louis, à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX

Devantures de Magasin

S'adresser chez M. LARDÉ.

LA MAISON A. COURTET

Rue Daillé, à Saumur,

a l'honneur de prévenir les propriétaires qu'elle tient un dépôt de **sucre pour vendange à 70 francs les cent kilos.**

Mme Ve HERVÉ

6, rue Saint-Jean,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, vu la prospérité toujours croissante de sa Maison, elle vient d'agrandir son Atelier de Couture.

Cette nouvelle installation lui permettra de livrer dans le plus **bref délai** les commandes qui lui seront faites.

Deuil complet en 10 heures ;

Choix très varié

DES HAUTES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

A des prix très modérés.

ON DEMANDE une **apprentie.**

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... **65** fr.
VIN BLANC supérieur... **65** fr.
id. ordinaire... **50** fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

On demande une **femme** sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un **apprenti quincaillier.**

S'adresser au bureau du journal.

LESSIVE-IRIS

LE PAQUET **0 fr. 35**

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

MAGASIN DE COULEURS ET PEINTURES PRÉPARÉES

Verres à Vitres, Vernis, etc. — Ustensiles pour Peintres.

ENTREPRISE DE PEINTURES DÉCORATIVES ET POUR LE BATIMENT

Vitrerie et Collage de Papiers.

A. COLOMBEL

PEINTRE

SAUMUR — 30, *rue d'Orléans*, 30, — SAUMUR

Ouverture d'un **Magasin de Couleurs et Peintures** préparées pour être vendues au détail, ainsi que tout ce qui se rattache au commerce et à l'industrie de la Peinture, tels que : Peintures de toutes sortes, Verres à Vitres, Baguettes d'Encadrements, Cartons, Brosseries, Huiles, Essences, Pinceaux, Éponges, etc., etc., toutes Marchandises de premières marques.

M. COLOMBEL se met à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour leur indiquer l'emploi de la peinture et la façon d'exécuter un bon et durable travail ; l'expérience qu'il a acquise dans le métier de peintre leur en sera un sûr garant.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM Frres, Drs, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez Mme Ve **Lardeux**, *coutelier et bandagiste.*

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

SANS PALAIS — NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBRE 1887.

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.		
3 %	82 20	82 15	»	
3 % amortissable	85 —	84 80	»	»
4 1/2 %	102 25	102 15	»	»
4 1/2 % (nouveau)	109 25	109 05	»	»
Obligations du Trésor	515 —	515 —	»	»
Banque de France	4170 —	4180 —	»	»
Société Générale	453 75	451 25	»	»
Comptoir d'escompte	1027 50	1027 50	»	»
Crédit Lyonnais	573 75	573 75	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1397 50	1390 —	»	»
Crédit mobilier	328 75	327 50	»	»
Canal Intér.-Panama	360 —	363 75	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur précte	Dernier cours.		
Est	798 75	798 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1261 50	1265 —	»	»
Midi	1167 —	1162 50	»	»
Nord	1555 —	1555 —	»	»
Orléans	1307 50	1305 —	»	»
Ouest	862 50	862 50	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1298 75	1 93 75	»	»
Canal de Suez	2010 —	2010 —	»	»
C. gén. Transatlantique	533 75	535 —	»	»
Russe 5 0/0 1870	100 —	99 75		

Valeurs au comptant	Clôtur précte	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 —	527 —	»	»
— 1865, 4 %	520 —	519 —	»	»
— 1869, 3 %	412 50	410 50	»	»
— 1871, 6 %	393 —	393 —	»	»
— 1875, 4 %	524 —	524 —	»	»
— 1876, 4 %	522 50	523 —	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris.	533 50	533 50	»	»
Obligations communales 1879.	477 50	478 —	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	486 50	487 —	»	»
Obligat. foncières 1 83 3 %	382 —	383 —	»	»

Valeurs au comptant	Cloturᵉ précétᵉ	Dernier cours.		
Gaz parisien	— —	518 25	»	
Est	390 25	390 —	»	»
Midi	395 50	396 —	»	»
Nord	403 —	403 —	»	»
Orléans	396 —	397 —	»	»
Ouest	394 50	394 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	393 75	394 50	»	»
Paris-Bourbonnais	393 50	394 50	»	»
Canal de Suez	581 50	581 50	»	»
Panama 6 0/0	440 —	441 —	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 41	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 »	»	4 40	8 56
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11
Thouars	2 53	8 »	»	11 57	2 27	5 27	9 38
Loudun	»	8 10	»	» »	2 52	»	9 52
Poitiers	»	10 33	»	» »	5 »	»	12 12

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir.	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir.
Poitiers	»	6 05	»	»	12 50	6 15	
Loudun	»	8 42	»		3 56	9 24	
Thouars	6 10	»	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10
Montreuil (a)	6 43	» »	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29
— dép.)	6 57	9 35	1 2	2 23	5 02	9 54	10 32
Brézé-s.-Cyr	7 18	9 55	»	2 38	5 17	10 09	
Varr.-Chacé	7 27	10 07	»	2 46	5 24	10 17	
Nantillyhalte	7 34	10 14	»	2 51	5 29	10 22	
Saumur(état)	7 45	10 22	»	3 02	5 40	10 30	
Saumur(orl.)	7 47	»	1 29	3 01	5 38	»	10 59

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn soir	Omn soir
Saumur (or.)	»	4 16		8 34
Saumur(état)	8 31	4 13		8 30
Nantilly	8 37	4 26		43
Montreuil (a)	9 19	4 55		9 08
— (dép.)	9 29	5 »	4 2	9 20
le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31
Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42
Doué	9 57	5 27	6 21	9 51

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Doué	6 23	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé-l-Ver	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41
— (dép.)	6 57	9 35	1 2	2 23	10 32
Nantilly	7 34	10 14		2 51	»
Saumur(état)	7 45	10 22		3 02	»
Saumur(orl.)	7 47	»	1 29	3 01	10 59

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Vivy	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Noyant Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. matin	Omn. matin
Chât.-d-Loir	10 24	12 09	1 52	6 34	12 32	4 49
Noyant Méon	11 27	12 55	3 09	7 38	1 19	5 53
Vernantes	11 40	»	3 38	8 »	»	6 13
Blou	12 »	»	3 50	8 11	»	6 24
Vivy	12 10	»	3 59	8 20	»	6 31
Saumur(orl.)	12 22	1 33	4 10	8 30	1 57	6 42

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7 »	Saumur	9 04	1 08	7 06

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 16	4 54	9 22
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS

STATIONS	Direct mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30
La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 56
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 43
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 09
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 41
	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir

TOURS — SAUMUR — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Direct mixte soir
Tours	1 23	5 »	7 15	11 35	2 05	5 25	8 45
Langeais	2 09	5 45	8 »	12 13	2 49	6 08	9 30
Port-Boulet	2 37	6 23	8 39	12 46	3 09	6 43	10 09
Varennes	»	6 35	8 51	12 57	»	6 54	10 21
Saumur (a)	2 56	6 48	9 04	1 08	3 24	7 06	10 34
— (dép.)	3 03	6 55	9 12	1 13	3 29	7 12	10 40
St-Martin	»	7 09	9 28	1 25	»	7 25	»
St-Clément	»	7 16	9 31	1 31	»	7 32	»
Les Rosiers	»	7 24	9 41	1 38	3 45	7 39	»
La Ménitré	3 28	7 35	9 52	1 46	3 52	7 48	11 54
Angers	3 57	8 24	10 41	2 30	4 17	8 32	11 17
	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 188 LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.